



HAL
open science

Licence LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères). 2015, Université Stendhal - Grenoble 3. hceres-02037519

HAL Id: hceres-02037519

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037519>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE)

- Université Stendhal - Grenoble 3

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Culture, création, langage, apprentissage (principal) ; Langues, cultures, communication, sociétés (secondaire)

Établissement déposant : Université Stendhal - Grenoble 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE) est une formation classique en langues vivantes étrangères associant aux compétences communicatives en langue des connaissances approfondies de la civilisation (au sens large : littérature, histoire, arts) des aires linguistiques concernées. Elle vise essentiellement les métiers de l'enseignement et de la recherche tout en faisant preuve d'une volonté d'ouverture vers des débouchés dans le vaste champ de la culture. Elle propose des parcours mono- ou bi-langues, parfois associés aux Lettres (pour l'italien) ou le management (pour l'anglais, l'allemand et l'espagnol), dispensés sur le site de Saint-Martin d'Hères et, pour l'anglais, à l'antenne délocalisée de Valence. Le public visé l'est essentiellement en formation initiale.

Avis du comité d'experts

La licence LLCE vise à former des étudiants se destinant d'une part aux métiers de l'enseignement et de la recherche et, d'autre part, aux métiers de la culture, du patrimoine, du tourisme, de la traduction, des industries de la langue, de l'info-com, de la fonction publique ou encore des affaires étrangères. Cette large gamme de débouchés possibles interroge sur leur mise en œuvre concrète dans l'architecture, fort complexe, des différentes spécialités et sur le degré de préprofessionnalisation réellement atteint. La mention regroupe ainsi cinq spécialités mono-langues (allemand, anglais, espagnol, italien et russe), trois spécialités bi-langues (allemand-anglais, russe-anglais, russe-allemand), deux spécialités de licence sur quatre ans s'adressent à des débutants en allemand et en russe, quatre parcours de double cursus (Lettres Modernes et allemand, anglais, espagnol, italien) et trois parcours LLCE-Management en partenariat, au niveau L3, avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble. Le dossier n'est pas explicite sur les licences en quatre ans, tout comme sur le degré réel de mutualisation entre LLCE et LEA pour les filières allemand et russe. Les trois années visent une spécialisation progressive avec un bloc d'enseignements fondamentaux, un bloc d'enseignements complémentaires et un bloc d'enseignements transversaux dont il est difficile de se faire une idée concrète en termes de contenu dans la mesure où les maquettes fournies restent à un haut degré de généralité.

Cette licence s'inscrit dans le champ *Culture, création, langage, apprentissage* avec une inscription mineure dans l'autre champ de formation de l'établissement (*Langues, cultures, communication, sociétés*). Ce positionnement semble judicieux compte tenu de la dimension professionnalisante moins importante et des passerelles existantes en particulier avec la mention *Lettres et arts du spectacle* du même champ. Il s'agit de la seule mention de cette nature sur le site grenoblois, mais une double question se pose : tout d'abord celle de l'articulation avec la mention correspondante à l'Université Savoie Mont Blanc, à tout le moins pour les spécialités communes (anglais, espagnol, italien) et ensuite celle de l'articulation avec les formations du bassin lyonnais pour les spécialités à petit flux (allemand, russe).

L'adossement à la recherche est assuré par les trois équipes de recherche en langues du site. La mention semble très bien intégrée à l'environnement culturel et associatif, ainsi qu'en témoignent de nombreuses actions listées dans le dossier. En revanche, l'intégration aux milieux professionnels reste, malgré de nombreux renvois à cette question dans le dossier, plutôt réduite.

Les équipes pédagogiques sont très largement composées d'enseignants-chercheurs dont les disciplines de rattachement sont en cohérence avec les objectifs de la formation. On ne relève que très peu d'intervenants extérieurs, et encore tous en lien avec le milieu éducatif, ce qui semble en contradiction avec la volonté maintes fois affichée d'ouvrir la mention LLCE sur d'autres secteurs professionnels. Le pilotage de la formation est assuré par un directeur des

études en lien avec les cinq équipes pédagogiques représentant les cinq langues proposées. La mention bénéficie par ailleurs du concours d'enseignants référents en L1 et de responsables Erasmus pour les mobilités entrantes et sortantes.

Les effectifs sont en baisse globale, analysée dans le dossier comme la résultante d'un déficit d'informations des lycéens sur les débouchés réels de la filière. La mise en place des licences bi-langues et des doubles licences semble limiter cette érosion en enregistrant de plus en plus d'inscriptions. La question des langues à petit flux (allemand, russe) reste toutefois posée. Le taux de réussite en L1, voisin de 50 % en moyenne, peut sembler bas, mais il correspond à la réalité d'un public fort hétérogène et justifie pleinement les divers dispositifs de soutien mis en place. La poursuite d'études après la licence est de 85 %, dont 69 % dans les différents masters de l'établissement.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche repose sur le nombre important d'enseignants-chercheurs linguistes dans l'équipe pédagogique, tous membres des unités de recherche afférentes présentes sur le site. Au niveau licence, l'articulation entre recherche des enseignants et formation se fait progressivement avec une montée en puissance en L3 en vue de la potentielle poursuite d'études en master LLCE.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'équipe pédagogique a engagé, en partie sur la base de l'auto-évaluation, une réflexion sur les modalités d'une plus grande professionnalisation de la mention, en particulier hors du secteur enseignement-recherche. Plusieurs actions sont présentées dont une UE PROFOR (réussir son projet de formation) et une UE Humanités et monde professionnel, mais les détails donnés sur les contenus respectifs ne permettent pas vraiment de les identifier comme pré-professionnalisantes. L'équipe a par ailleurs recensé les licences professionnelles pouvant constituer des débouchés pour les étudiants de L2 dans trois grands secteurs (communication, livre et documentation, tourisme). De façon générale, on regrette l'absence de professionnels de ces secteurs dans l'équipe.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Tous les étudiants inscrits en licence à l'Université Stendhal - Grenoble 3 doivent effectuer un stage pendant leurs trois années de formation. Cette règle générale s'applique donc pour la mention LLCE et il peut être réalisé sous diverses formes, dont le séjour à l'étranger. Le concept de stage est donc compris dans une acception très large interrogeant sur sa valeur pré-professionnalisante. Aucune réflexion ne semble engagée sur la mise en place de projets tutorés.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'international est présenté comme étant au cœur de la mention, ce qui semble naturel pour une licence de langues vivantes. Il est concrètement présent à travers la possibilité d'un séjour Erasmus, ou autre, en L3 (voire en L2 pour les meilleurs étudiants), dans l'un des 58 établissements partenaires à l'étranger. Les flux de sortants sont relativement importants avec une moyenne de 50 étudiants par an.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les équipes des différentes spécialités ont une politique d'information très active à destination des lycéens pour les orienter vers la mention. Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour accompagner les étudiants en difficulté : test de positionnement en début de L1, tutorat et soutien. Des passerelles existent avec d'autres formations, comme une UE complémentaire d'ouverture vers la mention LEA, mais aussi vers l'info-com ou le FLE. En L3, des modules de préparation aux masters proposés par la mention LEA sont également en place.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements de la mention sont tous dispensés en présentiel, mais les technologies du numérique ont fait l'objet d'une réflexion approfondie débouchant sur la mise en place de plusieurs</p>

	dispositifs pensés spécialement pour des étudiants en LLCE (serveur numérique dédié avec sites collaboratifs par exemple). La formation est par ailleurs très populaire auprès des sportifs de haut niveau compte tenu des aménagements d'études proposés.
Evaluation des étudiants	L'évaluation écrite et orale des étudiants se fait de façon très traditionnelle associant le contrôle continu, essentiellement pour les enseignements de langue, au contrôle terminal pour les enseignements disciplinaires.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il ne semble pas y avoir de suivi systématique malgré la mise en place progressive, au niveau de l'établissement, du portefeuille d'expériences et de compétences. Une intéressante réflexion est en cours pour restructurer les UE à contenu disciplinaire plutôt en termes de compétences que de disciplines. Un accent important est mis sur la dimension méthodologique.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés relève de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et est réalisé par le biais d'enquêtes annuelles au niveau de l'établissement. Un annuaire des Anciens est à l'étude pour compléter ce dispositif.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas encore de Conseil de perfectionnement dans cette mention, mais sa mise en place est envisagée, ce qui nécessitera de revenir sur la question de la présence de professionnels hors enseignement-recherche. L'évaluation des enseignements repose quant à elle sur un questionnaire soumis aux étudiants depuis 2012-2013, sans que le dossier ne fournisse toutefois de données précises sur les réponses et leur traitement.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Dispositifs de soutien aux étudiants en L1.
- Forte intégration du numérique dans les enseignements.
- Modules d'ouverture et passerelles vers d'autres formations facilitant la réorientation.

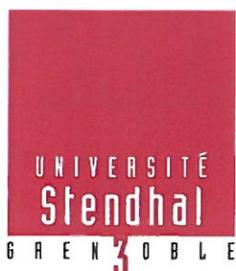
Points faibles :

- Architecture globale complexe pesant sur la lisibilité d'ensemble de la mention.
- Professionnalisation encore balbutiante.
- Effectifs en baisse inquiétante pour certaines langues.

Conclusions :

Cette licence est une licence classique de LLCE avec plusieurs tentatives de diversification (licences bi-langues, parcours aménagés, année zéro débutants) qui restent toutes dans le champ culturel au sens large et dont la dimension professionnalisante, hors enseignement et recherche, est peu explicite. Cette diversification rend extrêmement complexe l'architecture d'ensemble de la licence et on s'interroge sur sa lisibilité globale pour les étudiants. Les effectifs quasi confidentiels en allemand ou russe posent la question d'éventuels rapprochements, par exemple avec le bassin lyonnais.

Observations de l'établissement



Réponse au HCERES sur l'évaluation des formations de 2014

Licence mention Langues, Littératures et Civilisations Étrangères Réponse de l'établissement

N° de dossier : S3LI160010569

L'établissement remercie les experts pour leur étude attentive du dossier d'auto-évaluation de la mention de la Licence *Langues, Littératures et Civilisations Étrangères*. L'évaluation proposée met en avant les points forts de la mention qui témoignent de l'adaptabilité de l'équipe pédagogique confrontée à un public hétérogène en évolution constante. On songe ici aux remarques sur la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite (tests de positionnement en début de L1, tutorat, modules de soutien), mais aussi à l'investissement dans le domaine des pédagogies innovantes à travers un volet numérique de plus en plus présent dans la mention. Le rapport souligne également un adossement concret à la recherche, une politique d'information très active à destination des lycéens, la place prépondérante de l'international dans la formation, ainsi que des passerelles facilitant l'orientation vers des mentions complémentaires telles que la LEA, l'information-communication et le FLE. Il s'agit là d'axes majeurs autour desquels est construite la réflexion de l'équipe pédagogique de la mention, au cours de la période évaluée et, de manière renforcée, dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre de formation.

L'équipe pédagogique de la mention a également pris connaissance des remarques concernant les points à améliorer dans la formation, dont elle ne manquera pas de tenir compte dans la nouvelle offre et pour lesquels la réflexion est déjà bien avancée. Il en est ainsi de certains points pour lesquelles elle souhaite toutefois apporter quelques précisions et observations.

Concernant le **degré de préprofessionnalisation effectivement atteint** à travers les différents enseignements et dispositifs, et sur lequel les experts s'interrogent à plusieurs reprises, il convient de rappeler que les équipes pédagogiques sont pleinement conscientes que cette question représente un enjeu crucial pour la mention dans son ensemble et que la nouvelle offre de formation (contrat 2016-2020), actuellement en cours d'élaboration, est par conséquent pensée dans le souci d'une orientation plus

Présidence

nette en direction des milieux professionnels (au-delà des seuls métiers de l'enseignement) sur lesquels les cursus LLCE débouchent naturellement. On indiquera, à titre d'exemple, que l'offre de formation complémentaire sera organisée par « familles de métiers » et proposera des parcours de préprofessionnalisation mieux identifiés (« Métiers de l'enseignement », « Métiers de la traduction », « Métiers du livre, des bibliothèques et de l'édition », etc.) qui gagneront ainsi en cohérence et en transversalité et favoriseront des interventions de professionnels des secteurs ciblés. Par ailleurs, les différents dispositifs, communs à l'ensemble de l'université, mais dans lesquels la Mention LLCE est largement investie (UE PROFOR « Réussir son projet de formation », Semaine OSE, organisations et suivis de stages professionnalisants dont certains s'effectuent à l'étranger) sont les signes tangibles d'une réelle ouverture vers le monde professionnel, même s'il est indéniable qu'il faut encore travailler à son développement, notamment pour les secteurs d'activités ne relevant pas de l'enseignement et de la recherche. Enfin, l'UE « **Humanités et monde professionnel** » (voir rectificatif ci-dessous) mise en place à la rentrée 2014 vise concrètement à renforcer les compétences méthodologiques, disciplinaires et linguistiques des étudiants, tout en tenant compte de cette problématique de l'insertion professionnelle. Il s'agit, au fond, d'élargir le périmètre des enseignements traditionnels de la LLCE vers des domaines qui n'étaient ciblés que de manière implicite, voire périphérique. Aussi, l'accent est aujourd'hui mis sur les métiers de la culture, du tourisme et du patrimoine, afin de mieux faire valoir la polyvalence et l'attractivité des nombreuses compétences acquises par les étudiants de LLCE (aptitude à la médiation culturelle, maîtrise d'une à plusieurs langues étrangères, maîtrise des outils numériques...). On remarquera que cette UE est notamment l'occasion de développer encore les enseignements sur l'image et, en particulier, sur les œuvres picturales (ex : un cours consacré à la muséographie en russe, un autre intitulé « patrimoine pictural des pays du monde anglophone » en anglais, etc.) dans la perspective d'une formation aux métiers du patrimoine culturel. Des **partenariats avec des professionnels** sont d'ailleurs à l'étude, dont nous citons le projet, qui s'est déjà concrétisé, d'organiser des visites du Musée de Grenoble guidées (en langue étrangère) par des étudiants de LLCE. On précisera d'ailleurs que ces interventions sont le fruit de véritables **projets tutorés** sur lesquels les rapporteurs nous interrogent également (page 4, « Place des projets et stages »), mais dont nous souhaitons dire qu'ils correspondent à des pratiques pédagogiques existantes dans la mesure où les étudiants qui sont en charge de ces visites les organisent de bout en bout sous la supervision de leurs enseignants.

Au sujet de la **complexité de l'architecture globale** (pages 3 et 5), nous concevons parfaitement que l'organisation générale des différents parcours et spécialités puisse paraître complexe pour un observateur extérieur. Il est toutefois important de souligner que ces différentes offres de formation s'organisent selon un modèle unique (ce que le dossier ne mettait effectivement pas explicitement en lumière) qui ne génère pas de confusion dans l'esprit des étudiants. En particulier, les formations bi-disciplinaires sont clairement structurées sur des modèles harmonisés de maquettes qui les rendent faciles à présenter aux étudiants. Par exemple, dans les spécialités bi-langues et dans les doubles licences avec la mention Lettres, le principe est celui d'un remplacement du module complémentaire d'une licence par les fondamentaux de l'autre. Cette

Présidence

organisation sera encore plus unifiée et harmonisée dans le cadre de la mise en place de spécialisation progressive dans la nouvelle offre de formation. Par ailleurs, ces parcours font l'objet de nombreuses présentations en direction des étudiants (Journée du Lycéen, SUP 1ères Rencontres, rencontres avec les lycéens au sein de leurs établissements, conférences d'accueil explicatives au cours de la semaine d'intégration en septembre, rendez-vous avec des enseignants référents en amont des inscriptions pédagogiques, puis en cours d'année, site web et brochures détaillés). Enfin, ces formations pluridisciplinaires, comme l'indique le rapport, ont un véritable potentiel d'attractivité (les premiers résultats visibles sur APB en ce mois d'avril 2015 nous le confirment encore).

Enfin, l'établissement est pleinement conscient de la **fragilité des effectifs** des spécialités de LLCE (hors anglais) en général, et **en allemand et en russe** en particulier, un constat aujourd'hui partagé au niveau national. En revanche, il renouvelle son attachement au maintien de ces formations pour le quinquennal 16-20, pour l'importance qu'elles revêtent à la fois en tant que formations de proximité en Licence et en tant que vecteur nécessaire pour nourrir le vivier des futurs spécialistes de ces disciplines et, partant, de la recherche. Forte des résultats positifs de la diversification des parcours (50% des étudiants d'allemand et de russe sont inscrits dans des spécialités bi-langues) et d'aide à la réussite (licence en 4 ans pour les débutants et dispositifs de soutien), l'équipe pédagogique de LLCE souhaite faire le pari de la pluridisciplinarité pour le contrat 16-20 en maintenant une offre de licences bi-langues et en développant des majeures-mineures avec les Lettres et les Sciences du langage. Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, les parcours allemand et russe s'inscrivent dans les recommandations du rapport de la mission sur les disciplines rares (en date du 16 décembre 2014) et proposent désormais des enseignements prenant en compte les besoins économiques de la région (pour l'allemand, UE « Initiation à la langue économique et commerciale » et « Travailler avec l'allemand » ; pour le russe, UE « Muséographie », « Lexicologie et pratique de la médiation culturelle »).

Pour finir, nous souhaitons corriger une erreur factuelle figurant en page 4 (« Eléments spécifiques de la mention – Place de la professionnalisation ») : la rentrée 2014 a été marquée par la création d'une nouvelle UE nommée « **Humanités et monde professionnel** », et non « **Humanités numériques** » comme le stipule le rapport qui questionne par ailleurs son caractère pré-professionnalisant – questionnement auquel nous avons apporté une réponse (voir paragraphe ci-dessus consacré à la professionnalisation).

Lise Dumasy
Présidente de l'université Stendhal



Présidence